



## Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2011-314-3

Version PDF

Autres références : 2011-314, 2011-314-1 et 2011-314-2

Ottawa, le 3 juin 2011

### Avis de demandes reçues

#### Plusieurs collectivités Correction à l'article 2

[\[Soumettre une intervention/observation/réponse ou consulter les documents connexes\]](#)

Donnant suite aux avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2011-314, 2011-314-1 et 2011-314-2, le Conseil annonce ce qui suit :

#### **L'article suivant est modifié et le changement est en caractères gras :**

Article 2

Vermilion Bay, Dryden, Kenora et Sioux Lookout (Ontario)  
Demande 2010-1662-6

Demande présentée par Norwesto Communications Ltd. en vue de renouveler la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de radio commerciale de langue anglaise CKQV-FM Vermilion Bay et de ses émetteurs CKQV-FM-1 Dryden, CKQV-FM-2 Kenora et CKQV-FM-3 Sioux Lookout, qui expire le 31 août 2011.

Il appert au Conseil que le titulaire pourrait avoir omis de se conformer à l'article 9(2) du *Règlement de 1986 sur la radio* relatif au dépôt de rapports annuels pour les années de radiodiffusion 2004-2005, 2005-2006, 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009 **et 2009-2010**.

Secrétaire général